

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU MARDI 20 MAI 2025 À 18 H 30**  
**A LA SALLE DES CLIMATS DE BOURGOGNE A GEVREY-CHAMBERTIN**

**PRESENTS** : Pascal GRAPPIN, Président.

**MEMBRES TITULAIRES** : Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Dominique DUPONT, Alain VION, François MARQUET, Philippe BALIZET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Didier DANEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POUULOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

**MEMBRES SUPPLEANTS** : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Jean-Marc CHAPUIS (en remplacement de Evelyne GAUTHEY), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Yves COGNET (en remplacement de Gilles STUNAUT), Pascal JOLY (en remplacement de Sylvie VENTARD), Gilbert BURRIEL (en remplacement de Claude CHARLES).

**EXCUSES** : Gilles SEGUIN, Evelyne GAUTHEY, Jacques BARTHELEMY, Daniel MAKUC, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Sonia LOTH, Francis CHENOT, Blandine PETRIGNET, Gilles MALSERT, Georges STRUTYNSKI, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Olivier BAYLE, Rémy VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Alain BŒUF, Sylvie VENTARD, Christian ROUSSEL, Claude CHARLES.

**ABSENTS** : Thomas CAGNIANT, Gérard FRICOT, Séverine GUERRIER, Jacques MERRA, Alain TRAPET.

**POUVOIRS** : Daniel MAKUC a donné pouvoir à Samia DJEMALI.  
Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.  
Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Umberto CHETTA.  
Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.  
Blandine PETRIGNET a donné pouvoir à Sandra MICHAUD.  
Gilles MALSERT a donné pouvoir à François MARQUET.  
Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.  
Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Gilles MUTIN.  
Rémy VITREY a donné pouvoir à Jean-Claude ALEXANDRE.  
Ghislaine POSTANSQUE a donné pouvoir à Alain CARTRON.  
Jocelyne FINCK a donné pouvoir à Claude LEFILS.  
Hervé TILLIER a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.  
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Valérie DUREUIL.

**PRÉSENTS POUR L'ADMINISTRATION** : Frédéric GROSNICKEL, DGS - Ludovic BOURDIN, DGA - Isabelle RIGONI, Secrétariat général.

---

Nombre de membres en exercice : 78 – Quorum : 40 – Présents : 55 - Pouvoirs : 13 – Votants : 68

---

**Ordre du jour :**

Appel nominal + secrétaire de séance.

1. Intervention de Côte-d'Or attractivité sur la loi Le Meur régulant la location de meublés touristiques.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du mardi 08 avril 2025.

3. Projets de délibérations.

**Eau potable – Dossier suivi par Hubert POULLOT et Ludovic BOURDIN.**

C/25/56 – Objet : Création d'un Syndicat de Production et de Transport d'Eau Potable – Approbation du projet de statuts.

**Administration générale – Dossier suivi par Pascal GRAPPIN et Frédéric GROSNICHEL.**

C/25/57 – Objet : Signature d'une convention d'organisation de la manifestation « Il était une fois 10 ans de Climats en Côte de Nuits » entre l'OT Gevrey-Nuits et la Communauté de communes.

4. Questions diverses.

- Signature d'un contrat territorial pour la production de logements sociaux 2025-2027.
- Composition du Conseil communautaire 2026-2032 : courrier du Préfet date du 29 avril 2025.

---

Le quorum étant atteint, le Président introduit la réunion.

Monsieur le Président fait part de la démission de Monsieur Jacques BARTHELEMY de son mandat de Maire et de Conseiller communautaire. Cette démission est en attente de l'acceptation du Préfet.

**1. Intervention de Côte-d'Or attractivité sur la loi Le Meur régulant la location de meublés touristiques.**

Mesdames Karine VANNET et Marie PERRON présentent les principales mesures de la loi Le Meur.

**2. Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du mardi 08 avril 2025.**

Le procès-verbal est adopté par 67 voix Pour et 1 Abstention.

**3. Projets de délibérations.**

**Eau potable**

Délibération présentée par Hubert POULLOT.

**C/25/56  
CREATION D'UN SYNDICAT DE PRODUCTION ET DE TRANSPORT D'EAU POTABLE –  
APPROBATION DU PROJET DE SES STATUTS**

---

*En introduction, Monsieur le Président signale que l'objectif de la création de ce Syndicat Mixte est la sécurisation de l'alimentation en eau potable. Le processus de création prévoit l'avis préalable de la CDCI qui se tiendra le 11 juillet 2025. Pour se réunir, la CDCI doit examiner les délibérations d'adhésion de principe à ce Syndicat Mixte. Ce qui explique que la Conférence des Maires prévue ait été transformée en Conseil communautaire avec ce point à l'ordre du jour.*

*Monsieur POULLOT commence par présenter le tableau exhaustif des 20 sources et/ou nappes dans lesquelles la Communauté de communes puise pour l'alimentation en eau potable.*

*Monsieur ALEXANDRE indique que les eaux de source et de nappes sont parfois mélangées pour atteindre les conformités requises.*

*La consommation globale a augmenté pour atteindre 2 379 508 m<sup>3</sup> en 2024.*

*Monsieur POULLOT présente les enjeux chiffrés de l'alimentation en eau potable du territoire compte tenu du développement futur, de l'arrêt de l'achat d'eau à l'extérieur (Dijon et Beaune), de la diminution des autorisations de prélèvements par les autorités préfectorales et du redémarrage du Puits 74 de Nuits-Saint-Georges. Sur cette base, nos besoins supplémentaires correspondant à 628 000 m<sup>3</sup>/an soit 1 721 m<sup>3</sup>/j.*

*Madame ZITO regrette que les économies d'eau ne sont pas intégrées au calcul de nos besoins. Le Président lui répond que les économies sont difficiles à quantifier.*

*Monsieur MUTIN précise que le point des économies a été abordé en Conseil d'Exploitation et qu'il a été demandé au service Eau/Assainissement d'approcher des chiffres objectifs.*

*Pour Monsieur ALEXANDRE, il faut considérer l'ensemble des éléments.*

*Monsieur BALIZET considère que nous savons comment améliorer nos rendements, grâce à des travaux qui auront un coût.*

*Pour le Président, ce qui est le plus inquiétant, c'est la baisse des autorisations de prélèvements sur la nappe de Dijon Sud en particulier.*

*Il faut que nous attendions les conclusions du SDAEP pour prévoir les investissements futurs.*

*Monsieur POULLOT rappelle qu'il s'agit de donner un avis de principe sur le projet de statuts et que les étapes suivantes viendront en 2026-2027.*

*Monsieur PIRAT remarque que les chiffres présentés sont valables uniquement en l'absence de pollution.*

*Le Président rappelle que la création du Syndicat Mixte des Maillys n'est pas faite pour consommer plus mais pour sécuriser l'alimentation en eau potable du territoire. Il serait absurde de créer un Syndicat Mixte juste pour le plaisir de pomper. Pour lui, il y a un besoin lié au changement climatique.*

*Monsieur ROCHET se demande si ce soir il s'agit d'adhérer à ce Syndicat Mixte. Le Président lui répond par la négative. La Communauté de communes sera amenée à délibérer sur son adhésion quand le Préfet aura pris son arrêté de périmètre.*

*Monsieur RUPIN s'interroge sur la répartition des délégués. Le volume utilisé sera-t-il le volume demandé ou le volume consommé ? Le Président indique que le Syndicat Mixte précisera ces modalités de calcul.*

*Le Président revient sur l'article 11 du projet de statuts qui prévoit que « la mise en œuvre opérationnelle du projet sera conditionnée à l'unanimité des membres ».*

*Le Vice-Président précise qu'il y aura également un Syndicat Mixte de Grosbois pour l'autre partie du Département et que ces deux Syndicats Mixtes seront autonomes.*

*Monsieur MORIN interroge le Vice-Président sur le choix des itinéraires et la longueur du réseau. Monsieur POULLOT lui répond que les itinéraires ont été étudiés pour le chiffrage. Il y aura deux portes d'entrée : le Paquier du Potu et Nuits-Saint-Georges.*

*Monsieur GAILLOT demande le montant de l'économie liée au retrait de la Communauté d'Agglomération de Beaune du projet. Le Vice-Président indique que nous sommes passés de 100 M d'€ à 70 M d'€.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le projet de statuts du Syndicat de la Boucle des Maillys ;

Considérant l'intérêt de mutualiser les moyens et les compétences pour sécuriser l'approvisionnement à long terme en eau potable sur le territoire concerné ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix Pour et 1 voix Contre :

- **DECIDE :**

### **Article 1 : Objet du Syndicat**

Le Syndicat a pour objet, sur son territoire d'intervention, la production d'eau potable par la mobilisation de la ressource en eau issue exclusivement de la Boucle des Maillys, ainsi que le transfert afférent.

### **Article 2 : Les membres du Syndicat**

Les membres du Syndicat sont :

- La Communauté de communes Auxonne-Pontailier Val de Saône (CCAPVS),
- Le Syndicat de Clénay – Saint-Julien,
- Le Syndicat des eaux de Varois-et-Chaignot, et Orgeux,
- Le Syndicat Ouche, Norge, Tille et Vouge (SINOTIV'EAU),
- Le SIAEP Seurre Val de Saône,
- Le SIAEP de Brazey-en-Plaine,
- La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.

### **Article 3 : Approbation des Statuts**

Le projet de statuts du Syndicat de la Boucle des Maillys, annexé à la présente délibération, est approuvé.

### **Article 4 : Composition du Comité Syndical**

Le Comité Syndical du Syndicat sera composé des représentants des collectivités membres, désignés conformément aux statuts approuvés.

### **Article 5 : Financement**

Les statuts du Syndicat de la Boucle des Maillys prévoient un vote unanime des collectivités membres pour lancer la phase opérationnelle (travaux) dès lors que le plan de financement définitif sera arrêté (investissement et gestion des ouvrages).

|  |
|--|
| Délibération<br>Télétransmise en préfecture le : 23.05.2025<br>Publiée sur site internet le : 23.05.2025 |
|--|

---

### **Administration générale**

Délibération présentée par Monsieur le Président.

**C/25/57**

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION  
« IL ETAIT UNE FOIS 10 ANS DE CLIMATS EN COTE DE NUITS »  
ENTRE L'OFFICE DE TOURISME DE GEVREY-NUITS ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Dans le cadre d'un appel à candidatures lancé par l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne pour célébrer les 10 ans de l'inscription des Climats au patrimoine de l'UNESCO, la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges a proposé d'organiser une manifestation festive et pédagogique sur le site de la Karrière les 14 et 15 juin 2025.

Ce projet a été labellisé par l'Association des Climats.

Pour poursuivre la préparation de cette manifestation pour laquelle la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges et l'Office de Tourisme sont codécideurs, il est convenu que l'Office de Tourisme est désigné organisateur officiel de la manifestation.

Dans ce cadre, une convention doit être signée pour définir les engagements de chacun et la participation financière des deux co-organisateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix Pour :

- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention avec le Président de l'Office de Tourisme de Gevrey-Nuits.

|  |
|--|
| Délibération<br>Télétransmise en préfecture le : 23.05.2025<br>Publiée sur site internet le : 23.05.2025 |
|--|

#### 4. Questions diverses

- **Signature d'un contrat territorial pour la production de logements sociaux 2025-2027.**

Depuis plusieurs mois, la Communauté de communes travaille avec le Sous-Préfet, la DDT, le Département et les bailleurs sociaux sur la signature d'un contrat territorial de logements sociaux. Ce contrat a pour objectif principal d'accélérer la construction de logements conventionnés sur le territoire, en particulier sur les secteurs largement sous-dotés comme le prévoit notre projet de territoire.

Ce contrat part d'un diagnostic qui met en lumière un taux de 8% de logements conventionnés sur le territoire, taux largement inférieur à la moyenne nationale (18 %) et à la moyenne départementale (15 %) et ce malgré des taux élevés à Gevrey-Chambertin (29 %) et Nuits-Saint-Georges (19,4 %).

Partant de ce constat, un objectif de construction de 21-22 logements/an est affiché en privilégiant les zones dépourvues. Les trois principaux bailleurs du territoire (HABELLIS, ORVITIS et CDC) ont recensé leur projet et une ou plusieurs expérimentations pourront être menées sur des opérations d'accès sociale à la propriété ou de reconquête d'îlots en déshérence en cœur de village ou encore de gestion de logements communaux. Le principal obstacle à ce jour pour réaliser des logements conventionnés est l'apport du foncier à titre gracieux.

Dans ce cadre, la Communauté de communes envisagera, avec les communes volontaires, des solutions pour débloquer du foncier sans que la charge ne pèse que sur elles.

Le Département devait être signataire du contrat mais sa politique du logement est en cours de révision après l'abandon de la délégation à l'aide à la pierre au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Monsieur LUCAND considère que construire, c'est bien mais entretenir l'existant, c'est mieux. Il souhaite que les engagements soient plus clairs sur le volet réhabilitation de l'existant.

Le Président fera remonter cette attente aux services de l'Etat.

Monsieur CARTRON trouve curieux que ce contrat ne dure que 3 ans et considère que la problématique n'est pas traitée dans le bon sens.

Le Président estime que ce contrat est intéressant pour les communes qui ne peuvent pas discuter avec les bailleurs.

Ce contrat sera présenté au Conseil communautaire du 24 juin 2025.

- **Composition du Conseil communautaire 2026-2032 : courrier du Préfet en date du 29 avril 2025.**

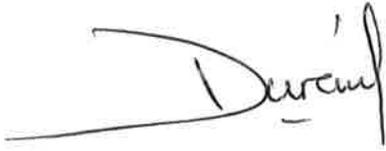
Par courrier reçu le 02 mai, le Préfet informe la Communauté de communes de la modification de la composition de droit commun de son Conseil communautaire.

Ainsi, de par l'évolution de la population INSEE, nous perdons 3 sièges : 1 à Nuits-Saint-Georges, 1 à Gevrey-Chambertin et 1 à Corcelles-les-Cîteaux. Il existe une possibilité d'accord local qui doit respecter la proportionnalité de la population et qui nécessite une majorité qualifiée du Conseil communautaire.

- Monsieur BEDENNE informe les membres du Conseil communautaire d'une conférence animée par l'INRA le 16 juin à 18h30 à Reulle-Vergy.
- Monsieur BEDENNE évoque également le Nutriscore en encourageant les Maires à s'engager.

Fin de la séance à 21h00.

La Secrétaire de séance  
Valérie DUREUIL



Le Président  
Pascal GRAPPIN

